

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016 – PROJET DE RAPPORT MORAL

### OUVERTURE DE L'AG

#### 1. Hommage aux disparus

EF

#### 2. Approbation du PV 2015

PH

### FINANCES

#### 1. Rapport du Trésorier général et du Trésorier général adjoint

CM et MR

*Monsieur le Président,  
Chers grands électeurs,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs*

C'est pour moi la première fois que je suis ici devant vous en qualité de Trésorier général. Vous voudrez donc bien m'accorder votre indulgence.

Pour me rassurer, j'ai demandé à Max Roux, Trésorier général adjoint d'être à mes cotés.

Le Président nous a confié la responsabilité des finances de notre Fédération. C'est une lourde responsabilité, qu'il nous serait impossible d'assurer sans l'appui de nombreuses personnes, et je voudrais en citer certaines :

Tout d'abord je tiens à souligner l'implication de Dominique Turc, qui m'a passé le flambeau et qui a tout fait pour que la transition se passe au mieux.

J'ai déjà cité Max Roux, Trésorier général adjoint.

Il y a aussi toute la commission des finances qui, sous l'impulsion de son rapporteur Roger MICHAUX, apporte un regard éclairé au conseil d'administration sur nos orientations budgétaires.

Merci aussi à nos contrôleurs aux comptes – Joël AUCLAIR, Jean-Yves POENCES et Jean-François VARGUES – qui font toujours fidèlement leur travail et qui vont intervenir dans quelques minutes.

Je ne manquerais pas de citer Monsieur LAVILLE, notre expert-comptable et Monsieur FLUCK, notre commissaire aux comptes, qui interviendra lui aussi dans quelques instants.

Mais plus particulièrement cette année je veux mettre en lumière notre chef comptable, **Eric DAILLIER** ici présent. Recruté à la FNSPF en 1979, alors qu'il avait tout juste 21 ans, cela fait 37 années qu'il œuvre au service de la Fédération.

Eric assure avec brio la comptabilité de la FNSPF, mais aussi celle de ses diverses structures associées : l'UES, les Editions, le Fonds de dotation, l'IFRASEC....

Beaucoup le connaissent et l'apprécient : c'est lui qui suit les versements des cotisations et abonnements. Il a connu plusieurs générations de présidents, de trésoriers généraux. Et il a vu passer plusieurs collaborateurs : Monique MORANCY, Michèle DUPEUX, Isabelle ABADIE, Stéphane PETIT (et peut-être d'autres....)

Eric DAILLER nous quittera le 15 octobre prochain Son épouse est déjà à la retraite et attend qu'il soit disponible pour partir en voyage...

Eric, merci pour cet engagement exemplaire et bonne retraite !

Il sera remplacé par Madame Emilie ROBINEAU, qui vient de prendre ses fonctions ce lundi.

Venons maintenant aux chiffres :

Un rapport complet sur l'état des finances de notre Fédération vous a été adressé, Mesdames et Messieurs les Grands Électeurs, dans le dossier d'information joint à votre convocation à cette assemblée générale.

Comme il se doit, ces documents détaillent en particulier :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes annuels,
- les comptes,
- ainsi que les statistiques portant sur nos adhérents et les abonnés à nos magazines.

Je ne vais pas, vous en serez d'accord, revenir en détail sur ces chiffres, qui vous ont été communiqués.

Mais je veux souligner que le bilan 2015 s'équilibre à la somme de **8 515 468 €**.

- **L'actif**, dont vous voyez le détail à l'écran, représente l'ensemble de ce que possède notre Fédération. Cet actif est principalement constitué des 75 % des parts sociales de l'UES sapeurs-pompiers de France.  
L'UES est elle-même propriétaire de notre Maison à Paris, dont la valeur est estimée à plus de 10 millions d'euros. Votre Maison des sapeurs-pompiers, vous le savez, a fait l'objet d'importants travaux et a vu sa valeur se consolider toujours d'avantage.
- **Le passif**, qui se répartit comme vous le voyez, représente les obligations de notre Fédération. Il s'agit des ressources à disposition, qui permettent de financer l'actif.

Quant au **compte de résultat** de l'exercice 2015, il se présente comme suit :

- **Les produits s'élèvent à 3 616 601 €.**

Il s'agit, pour plus de **72 %**, des cotisations des adhérents, lesquelles constituent la ressource principale permettant à notre Fédération d'exister.

Vous comprenez ainsi l'importance de vos contributions, qui garantissent l'indépendance financière et donc politique de notre Fédération.

Un grand merci à tous les Trésoriers généraux des Unions départementales, qui ont assuré le versement de ces cotisations indispensables à la vie fédérale. (je rappelle au passage que les statuts prévoient la limite du 30 juin ; Merci à tous ceux qui ont tenu les délais.

Et je suis certains que les rares retardataires feront tout pour faire mieux l'an prochain.

Ces recettes sont complétées **de contributions versées par nos partenaires**. Vous les voyez chacun à l'écran, je ne les citerai pas. Mais je tiens ici à les remercier tous bien chaleureusement.

Bien entendu nous veillons à ce que ces recettes supplémentaires issues des partenariats n'obèrent pas la liberté politique de notre Fédération, et ne nous rendent pas dépendants. Un partenariat n'est en effet jamais garanti dans la durée.

Au contraire, et les partenaires l'exigent d'ailleurs - et nous leur en rendons compte - ces recettes font toutes l'objet d'actions fléchées et ciblées.

- **Les charges s'élèvent à 3 285 966 €.**

Ces charges représentent essentiellement des frais liés aux travaux de nos nombreuses commissions, mais aussi la protection juridique des adhérents, tout comme la promotion et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers.

Les charges ayant été un peu moins élevées que les recettes, nous avons pu dégager **en 2015 un excédent de 330 635 €**. Ce bon résultat est le fruit conjugué de notre recherche de nouvelles ressources et d'un effort de maîtrise rigoureuse des coûts.

Toutefois, ce bon résultat ne doit pas nous faire oublier que :

- Nous avons emprunté la somme de 800 000 € sur 10 ans afin de financer une bonne partie des travaux de notre Maison des Sapeurs-Pompiers (l'autre partie ayant été financée sur nos fonds propres). Entre 2015 et 2016 une avance de trésorerie de 1 647 000 euros a déjà été faite auprès de l'UES Sapeurs Pompiers de France. Au moment où je vous parle, les travaux sont terminés.
- Notre trésorerie reste limitée. Les premiers mois de l'année sont toujours difficiles à équilibrer.

D'autre part notre Fédération doit pouvoir faire face à des enjeux essentiels, et donc avoir la capacité financière de les épauler. Je ne citerais que :

- La montée en puissance de l'action sociale et de la solidarité au sein de notre communauté ;
- L'action politique, essentielle pour défendre la place des sapeurs-pompiers de France et faire reconnaître leur engagement.

Vous comprendrez donc, je l'espère chers collègues, que les efforts doivent être poursuivis de manière conjointe entre la FNSPF et l'ensemble des acteurs de son réseau.

#### **Un mot rapide sur nos structures associées :**

- « Les Éditions des sapeurs-pompiers de France », filiale à 100 %, ont dégagé pour 2015 un résultat de **10 940 €**, malgré le déficit lié aux magazines. Ce résultat est lié d'une part à une gestion stricte et rigoureuse mise en place par sa gérante, Céline NOGUES, mais également par les redevances de la Boutique Officielle des Sapeurs Pompiers de France. Je tiens à remercier ici le travail avisé du directeur de la Boutique, Pascal REYNAUD.
- L'« UES. sapeurs-pompiers de France » a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires hors taxes de **842 734 €**, pour un résultat net de **- 92 752 €** (lié aux amortissements). Je rappelle juste que l'UES sert simplement de support à la FNSPF, l'ODP et la MNSPF, pour gérer plus efficacement nos biens communs tels que la Maison des sapeurs-pompiers, le site Internet ou encore par exemple notre stand au congrès.
- Enfin, le Fonds de dotation des sapeurs-pompiers de France a clôt son deuxième exercice avec un résultat de **2 707 €**. Ce fonds, voulu par notre Président, a été créé pour faciliter la collecte du mécénat dans un cadre fiscal adapté. Il est donc uniquement financé par des partenaires.

Avant de conclure mon propos, je voulais encore vous présenter le détail des principales actions financées par vos cotisations. Sur sur **11,30 €** de cotisation 2016 :

- la plus importante partie de cette cotisation **2, 30€** est bien entendue consacrée à la défense de l'intérêt des sapeurs-pompiers
- **1,95€** sont consacrés à la Maison des sapeurs-pompiers de France pour l'accueil et l'organisation des réunions des 24 commissions, du conseil d'administration...

- La communication, essentielle pour faire connaître la place et le rôle des sapeurs-pompiers de France, et assurer la défense de nos intérêts, revient quand à elle à **1,71€**.
- **1,51€** est dédié à l'animation de la vie du réseau fédéral (accompagnement des activités secourisme, accompagnement des sections JSP, les activités statutaires...).

**Pour terminer**, je précise que les comptes et le bilan de la Fédération ont été approuvés par la Commission des Finances et nos contrôleurs des comptes, puis par le Conseil d'Administration le 31 mars dernier.

Je vous remercie de votre attention.

\*\*\*

→ Je passe la parole à Jean-Yves POËNCES, qui intervient au nom de nos contrôleurs aux comptes.

\*\*\*

→ Monsieur Jean-Luc FLUCK, commissaire aux comptes, je vous remercie de nous faire part de votre appréciation sur notre gestion financière.

\*\*\*

→ SG fait approuver les comptes 2015

\*\*\*

x

## **2. Rapport du contrôleur aux comptes**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part, au nom de mes deux collègues MM VARGUES et AUCLAIR et conformément aux statuts de la Fédération, de nos conclusions sur les comptes 2015 qui sont soumis à votre approbation.

Nous avons accompli les contrôles que nous estimons nécessaires dans le cadre de notre mission et donné toutes informations détaillées à leur sujet, tant à la Commission des Finances de la Fédération qu'à votre Conseil d'Administration.

Nous nous sommes assurés, au travers des pièces comptables sur lesquelles nous avons effectué notre sondage, que les dépenses étaient bien engagées en conformité avec l'objet social et dans l'intérêt de la Fédération.

Nous avons également contrôlé la réalité de la situation financière avec les documents communiqués par les établissements financiers et nous sommes assurés de leur concordance.

Tous les documents demandés nous ont été transmis immédiatement et nous attestons de la bonne organisation comptable de la Fédération.

Nous avons ainsi pris connaissance :

- des mentions figurant dans l'annexe au titre des informations de l'exercice et confirmons l'exactitude des informations rapportées, et notamment concernant les faits marquants de l'exercice ;
- des comptes de la SARL « Éditions des sapeurs-pompiers de France » ;
- des comptes de l'« U.E.S. sapeurs-pompiers de France » ;
- des comptes du Fonds de dotation des sapeurs-pompiers de France.

En conclusion :

Votre Commission de contrôle des comptes a arrêté son rapport en estimant que les comptes annuels de l'exercice 2015, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un excédent net de gestion de 330 635 € et par un total de Bilan de 8 515 468 € sont exacts et que l'ensemble des opérations comptables et financières engagées par la Fédération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont conformes à son objet social.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

### **3. Rapport du commissaire aux comptes**

#### **4. Vote des comptes 2014**

PH

#### **5. Présentation des cotisations**

CM

Je reprends la parole pour vous proposer le montant des cotisations pour l'année 2017.

- Membre actif : 11,40 €
- Membre associé : 7,00 €

#### **6. Vote des cotisations**

PH

#### **7. Présentation des abonnements**

CM

Enfin, je vous indique la proposition de montant des abonnements 2017, tels que le conseil d'administration les a approuvés :

- Sapeur-pompier magazine collecté : 17 €
- Sapeur-pompier magazine individuel : 33,90 €
- Sapeur-pompier magazine à l'étranger : 85 €
- Ancien sapeur-pompier magazine collecté : 16,20 €
- Ancien sapeur-pompier magazine individuel : 24,50 €

#### **8. Vote des abonnements**

PH

## 9. Election d'un contrôleur des comptes

PH

*Jean-François VARGUES*

### I. RAPPORT MORAL - INTRODUCTION

PH

Chers amis du comité exécutif et du conseil d'administration fédéral,  
Mesdames et messieurs les Grands Électeurs fédéraux,  
Chers membres des commissions et groupes de travail fédéraux,  
Mesdames et messieurs les présidents, vice-présidents et administrateurs de l'ODP et de la MNSPF,  
Chers camarades sapeurs-pompiers actifs et anciens,  
Chers personnels administratifs, techniques et spécialisés,  
Mesdames et messieurs,

Il y a un an, lors du congrès d'Agen, nous procédions au renouvellement de nos instances fédérales. Une équipe fortement renouvelée accompagne désormais le président – ils se présenteront à vous au cours de cette assemblée générale pour vous présenter les dossiers sur lesquels ils ont travaillé-, de nouveaux administrateurs ont pris leurs fonctions et voilà que me revient, en tant que Secrétaire général, la mission d'animer cette assemblée aujourd'hui pour vous présenter notre rapport moral.

L'exercice n'est pas facile : il nous faut vous rendre compte de toute notre activité depuis un an (et l'année a été très riche), et cela dans un temps très court, puisque nous accueillerons le Président de la République d'ici un peu plus d'une heure.

En fil rouge, je vous propose de suivre le dérouler du programme sur lequel vous avez brillamment réélu notre président, Eric FAURE, l'an dernier. Il s'articule autour de trois axes forts :

- Favoriser et renforcer l'engagement de tous
- Consolider le vivre ensemble
- Servir le public

Et nous allons vous rendre compte de ce que la Fédération a fait au cours de l'année passée, pour honorer ce programme.

### RAPPORT MORAL - FAVORISER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT DE TOUS

Premier volet : favoriser et renforcer l'engagement de tous.

Comme le rappelait notre président, si les sapeurs-pompiers actifs sont le symbole le plus évident de l'engagement, notre communauté est pour autant composée d'une myriade de compétences. Et chacun à son niveau, selon ses capacités, selon sa mission, fait preuve d'une forme d'engagement et de service. Pour le faire vivre, l'encourager, le susciter, il faut que chacun trouve sa place et sa voie tant au sein de la communauté des sapeurs-pompiers que dans l'exercice de ses missions.

Commençons par le symbole, le fer de lance de l'engagement : le volontariat.

## 1. Volontariat

L'efficacité de notre modèle de secours repose en premier lieu sur l'engagement des hommes et des femmes qui le font vivre.

Le développement du volontariat a donc été, à nouveau, au premier rang de l'action fédérale depuis notre dernier congrès, à travers trois chantiers, et j'invite Dominique TURC, chargé du développement et de la promotion du volontariat à vous les présenter :

**DI**

Nom et titre complet s'afficheront à l'écran

L'efficacité de notre modèle de secours repose en premier lieu sur l'engagement des hommes et des femmes qui le font vivre.

Le développement du volontariat a donc été, à nouveau, au premier rang de l'action fédérale depuis notre dernier congrès, à travers trois chantiers.

MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE VOLONTARIAT  
SIGNE EN 2013 A CHAMBERY

Un bilan complet vous a été présenté lors du carrefour des SPV par les signataires de cet Engagement. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail.

24 des 25 mesures ont été à ce jour déclinées ou sont en cours de déclinaison au niveau national.

Cette année a vu l'aboutissement de nouvelles initiatives :

;

-la signature de nouvelles conventions nationales avec de grands employeurs pour le recrutement et la disponibilité des SPV : le MEDEF, la Fédération française des métiers de l'incendie, et l'Union pour la sécurité privée ;

-la mise à disposition des SDIS et des Unions d'un clip vidéo, réalisé en partenariat entre la Fédération, les sapeurs-pompiers des Vosges et la DGSCGC, destiné à promouvoir l'engagement volontaire, qui a donné lieu cet été à une large diffusion lors du Tour de France et dans les salles de cinéma

-la parution tant attendue le 11 juillet du décret prévoyant la nomination d'un officier de SPV dans l'équipe de direction du SDIS.

D'autres sont en voie de finalisation ou en cours de mise en œuvre, comme le plan d'action pour accroître la présence féminine dans nos effectifs, ou l'élargissement de l'enseignement du modèle français de sécurité civile à l'ENSOSP à toutes les formations d'officiers et aux chefs de centres.

La stagnation du nombre de SPV observée en 2015 montre la nécessité de redoubler d'efforts dans l'application de cet Engagement, qui reste à bien des égards incomplète.

Je pense à l'accès prioritaire des SPV aux logements sociaux situés à proximité de leurs centres de secours, essentiel à la pérennité des régimes d'astreinte. Mais aussi aux freins trop nombreux à la validation de l'expérience des SPV dans le cadre de leur engagement, ou au nombre insuffisant de propositions de nomination de volontaires dans les ordres du Mérite et de la Légion d'honneur.



Au niveau national, il nous faut également bousculer les lourdeurs procédurales : ainsi, les SPV en ont assez de ne pouvoir faire prendre en compte leur départ en formation par leur entreprise au titre de la formation professionnelle continue, faute d'inscription de leurs formations de tronc commun au comité compétent.

Second chantier prioritaire :

## **II.LA REFORME DU REGIME PFR**

Après bien des discussions, un consensus responsable a été trouvé fin 2015 au sein de l'association PFR entre les élus des SDIS et la Fédération pour réformer le mode de gestion de ce régime, et mettre en place, à compter du 1er janvier 2016, une PFR de deuxième génération, gérée en flux budgétaire et financée par les SDIS sur leur budget annuel, sans rupture et avec préservation intégrale des droits des SPV.

Prenant acte de ce consensus, le ministre de l'Intérieur a engagé l'Etat dans l'accompagnement de cette réforme.

Le 6 avril, à l'initiative de la FNSPF, un pacte a été signé entre tous les acteurs de la gouvernance des SDIS : il supprime les cotisations des SPV à la PFR, et leur garantit le maintien des conditions de bénéfice et du niveau des prestations, une revalorisation annuelle de ces dernières selon le mécanisme de l'allocation de vétérance, ainsi que la stabilité de leur régime juridique, fiscal et social.

Le 25 mai, à son tour, l'assemblée générale de l'APFR les décisions nécessaires pour assurer la bonne fin de mise en œuvre de la PFR de première génération au titre de l'exercice 2015, et pris acte des travaux conduits sur la préparation du texte législatif nécessaire à la création de la PFR de deuxième génération.

Ce texte fait l'objet d'une proposition de loi portée par le député BACQUET, président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires. Nous attendons son adoption par le Parlement pour la fin 2016.

Pour éviter tout retard, les travaux relatifs au volet réglementaire de la réforme et à l'organisme national de gestion ont été engagés parallèlement.

La contribution de l'Etat au financement pour moitié de la PFR sera pour sa part intégrée dans le projet de loi de finances pour 2017.

## **III.EVALUATION DU DECRET DE 2013**

Enfin, saisie de difficultés d'application du terrain, la FNSPF a engagé une évaluation du décret du 17 mai 2013 s'agissant des conditions d'exercice de la fonction de chef d'agrès tous engins.

Présentées durant ce congrès, ses conclusions font apparaître le besoin d'assouplir le délai de 6 ans permettant l'accès des sergents au grade d'adjudant requis pour l'exercice de cette fonction afin de s'adapter à la diversité des situations territoriales et de permettre d'assurer en tout lieu la réponse opérationnelle.

**PH**

Merci Dominique.

Jean-Paul BOSLAND, à toi de nous parler désormais de la défense du maillage territorial, autre dossier majeur de cette année écoulée que tu as porté.

**JPB**

Nom et titre complet s'afficheront à l'écran.

## **2. Maillage territorial**

Le maillage territorial, c'est-à-dire la présence de sapeurs-pompiers sur tout le territoire national, en milieu urbain, comme rural, à la mer comme à la montagne, dans les quartiers sensibles, comme dans les banlieues les plus cossues... c'est la force de la sécurité civile française. Grâce à ce maillage, nous intervenons partout, en 12 minutes en moyenne. Si l'on détricote sans concertation une maille de ce filet, nous avons deux risques qui, osons le dire, sont majeurs :

- Ce sont des pans entiers de la population qui se retrouvent démunis, éloignés des secours.
- Et ce sont potentiellement des volontaires qui ne peuvent plus s'engager, des nouvelles recrues qui ne frapperont jamais à la porte de la caserne, puisque celle-ci sera fermée.

Il nous faut donc être très vigilants.

La FNSPF a donc organisé une veille, grâce aux Unions, et elle s'est mobilisée fortement, notamment aux côtés des collègues de la Drôme, en début d'année pour protester contre le manque de dialogue et les décisions unilatérales de fermeture de centres de secours. C'est rare, mais nous sommes descendus dans la rue et les élus de la FNSPF ont manifesté aux côtés des collègues drômois et des autres départements venus en renfort.

En complément, pour accompagner cet élan, nous avons fournis à tous les PUD des outils pour leur permettre de réagir dès qu'ils apprennent la nouvelle :

- Éléments de communication,
- Argumentaire à destination des élus.
- Et nous avons consacré une après-midi entière au sujet lors de la réunion des présidents d'union et administrateurs de janvier.

**PH**

Merci Jean-Paul.

Aux côtés des volontaires, 20% de nos effectifs actifs sont des professionnels. Ils ont choisi un métier où le don de soi est essentiel. La FNSPF a donc naturellement œuvré pour défendre leurs intérêts.

Des avancées réelles, mais moins ambitieuses et plus lentes qu'espéré. Ainsi peut-on résumer le bilan de nos chantiers de modernisation statutaire.

Des chantiers dont la parution avant fin 2016 avait été annoncée à Agen par le Ministre, répondant à notre Président.

Des chantiers particulièrement attendus depuis la signature, en septembre 2011, du protocole d'accord entre l'Etat, notre Fédération et plusieurs organisations syndicales

Un an après notre dernier congrès, le bilan est mitigé, et les résultats parfois en-deçà de nos espérances, voire toujours en attente.

En raison des contraintes imposées par notre appartenance à la fonction publique territoriale. De la nécessité, pour le ministère de l'Intérieur, de trouver des points d'équilibre avec ses homologues de la Fonction publique et du Budget. Et des délais liés à la transposition à notre filière du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération), engagée pour les lieutenants et les infirmiers.

Rapide inventaire.

### **Premier de ces chantiers : la clause de revoyure.**

Une clause ajoutée, rappelons-le, à la demande de la CNSIS, pour évaluer la mise en œuvre et corriger les imperfections de la réforme de la filière de 2012.

Après bien des péripéties, cette clause a été menée à terme, avec la parution le 29 janvier dernier des textes destinés à remédier à ces difficultés, qui reprennent l'essentiel des ajustements sollicités.

Cependant, nous resterons attentifs au règlement local des situations individuelles.

### **Deuxième chantier : la modernisation de la filière SSSM.**

L'enjeu est fort : améliorer l'attractivité et le déroulement de carrière des différents cadres d'emplois du 3SM, dans un contexte de rareté de la ressource.

Un renforcement nécessaire pour consolider ce service indispensable à la bonne exécution et à la maîtrise par les SDIS de leurs missions.

Qu'il s'agisse de la santé en service des sapeurs-pompiers, de la gestion des approvisionnements ainsi que du secours d'urgence aux personnes.

L'objectif est atteint pour les infirmiers et cadres de santé, dont les textes statutaires sont en ont été publiés le 31 août dernier. Ils créent un débouché en catégorie A, avec maintien de la catégorie active. Seul petit regret : l'absence d'analogie des grades de ces agents avec ceux de leurs collègues sapeurs-pompiers.

Le bilan est positif, mais plus mitigé, pour le cadre d'emplois des médecins et pharmaciens.

Nous déplorons en particulier les modalités de calcul de l'indemnité de responsabilité et les conditions de reclassement des agents en fonction dans le nouveau cadre d'emplois.

Mais le pire a été évité, avec la suppression de la possibilité de recrutement comme médecins-chefs de praticiens hospitaliers détachés.

Et globalement, cette réforme, bien que fort imparfaite, constitue une avancée.

### **Troisième et dernier chantier : la réforme de la catégorie A.**

Grégory ALLIONE y reviendra tout à l'heure, en évoquant les enjeux stratégiques de ce dossier pour notre positionnement à l'Etat et dans la gestion des crises.

A ce stade, bornons-nous à regretter que le déroulement de la concertation, débutée dès après le congrès d'Agen, ait contraint, pour répondre aux attentes, à engager une saisine complémentaire du guichet unique, faisant perdre un temps précieux aux différents projets de textes par rapport au calendrier initial.

Nous venons de faire le tour des chantiers aboutis ou en cours pour les deux piliers actifs de notre communauté, mais à leurs côtés d'autres engagements existent et peuvent leur apporter un utile soutien... voire initier une démarche pour les rejoindre !

Bien sûr, lorsque l'on parle engagement et jeunes, nous pensons JSP ! Ce sujet est porté par notre collègue Céline GUILBERT, qui a malheureusement dû se rendre à des obsèques ce matin.

Ouvrir toujours davantage la communauté des sapeurs-pompiers, c'est aussi commencer par accompagner le développement des sections de JSP et fidéliser au mieux ceux qui passent par nos écoles. Et nous y parvenons plutôt bien, puisque les effectifs sont en hausse de 7% sur les trois dernières années ! Nous avons aujourd'hui 28 600 JSP et plus que jamais besoin d'animateurs pour les encadrer. L'appui des SDIS nous sera nécessaire pour mener à bien cette priorité.

En 2015-2016, Céline GUILBERT et ses équipes ont poursuivi la mise en œuvre de la réforme de la formation et élaboré la documentation pédagogique qui permettra de la déployer sur tout le territoire. Modernisée, cette nouvelle formation est davantage adaptée aux jeunes d'aujourd'hui et à la pédagogie de notre temps.

Année paire oblige, nous avons également vécu un RTN inoubliable à Verdun, dont vous voyez quelques images derrière moi.

Merci à nos collègues, merci Robert, merci Hervé vous avez magnifiquement organisé cet événement.

Autre forme d'engagement à développer : les réserves citoyennes de sécurité civile.

Ouvertes à tous les citoyens désireux de prêter main forte, elles ont vocation à prendre appui sur les réserves d'anciens sapeurs-pompiers existant dans une dizaine de départements, sous forme de conventions entre les SDIS et les Unions départementales.

Ces réserves seraient utiles tant pour le quotidien que pour l'exceptionnel, dans le cadre de recherches de personnes ou du retour à la vie normale après une catastrophe.

Elles pourraient par exemple soutenir l'intendance sur des opérations longues ou l'organisation d'événements de notre communauté, et participer à l'éducation du citoyen face aux risques

### **III. RAPPORT MORAL - CONSOLIDER LE VIVRE-ENSEMBLE**

Ma transition est toute trouvée, pour vous rendre compte maintenant de ce que la Fédération a activé cette année pour consolider le vivre-ensemble, à commencer par l'accompagnement des adhérents.

En premier lieu le contrat fédéral associatif.

Il est né en 2013 de la volonté d'offrir à tous les sapeurs-pompiers un socle assurantiel commun, et d'éviter le jeu des assureurs en proposant un tarif unique quel que soit le département. La FNSPF a confié la réalisation de cette décision politique à la MNSPF. Ce contrat est réservé aux membres du réseau fédéral. Nous l'avons revu avec les unions adhérentes et également avec des régions dont les départements n'étaient pas adhérents. Nous avons alors étendu la garantie responsabilité civile, ainsi que la couverture assurance décès jusqu'à 84 ans, et nous avons augmenté la prise en charge de jours d'hospitalisation... À ce jour 62 départements ont signé ce contrat et 13 sont en discussion

Autre volet de notre action, la gestion des adhérents est un chantier important. Moderniser notre outil de gestion était un impératif pour mieux gérer, mais surtout mieux connaître notre réseau, nos adhérents, notre vivier !

Le logiciel PEGASE a été mis en place en 2015. Pour sa deuxième année de service, nous avons accompagné la prise en main et apporté des améliorations au logiciel, avec des unions de plus en plus autonomes et aguerries sur son fonctionnement. Nous avons assuré un suivi individuel pour les départements qui en ont eu besoin. Aujourd'hui au 24 septembre, nous pouvons nous féliciter car 99% des cotisations sont rentrées. Mais la gestion des adhérents ne se limite pas à un outil informatique.

L'accompagnement se fait aussi au niveau des dirigeants du réseau associatif, et certains d'entre vous ont participé hier au premier rendez-vous consacré aux dirigeants d'amicale. Tous ont un rôle important dans l'animation de la communauté et dans son rayonnement.

C'est pourquoi, cette année, nous avons consacré notre séminaire de formation à la communication sur le web et les réseaux sociaux, afin de permettre aux UD d'être plus visibles dans leurs actions. Car la visibilité est parfois aussi importante que l'action, dans le monde d'aujourd'hui. Souvent, cela fait la différence entre être reconnu de l'extérieur et être ignoré, quelle que soit la qualité du travail accompli.

Ces séminaires sont d'ailleurs un lieu d'échanges de pratiques, et la session de cette année a permis à chaque union de connaître les comptes de leurs homologues dans les autres départements, pour relayer leurs actions et renforcer ainsi mutuellement la visibilité de tous...

La FNSPF utilise bien sûr elle aussi beaucoup les réseaux sociaux, pour relayer ce qui se fait dans tout le réseau : événements, résultats des manifestations...

Et nous avons enrichi notre engagement dans les outils de communication avec l'appli du congrès qui a été téléchargée près de 2000 fois

Adhérents, dirigeants associatifs départementaux et régionaux, élus nationaux du CA et du CE... la liste des membres du réseau fédéral ne saurait être complète sans évoquer également les membres des commissions et groupes de travail. Ils sont toujours un peu dans l'ombre, et pourtant ce sont ces hommes et ces femmes qui œuvrent bénévolement à créer la pensée fédérale sur de nombreux sujets.

De chacune des catégories et statuts en passant par le secours en montagne, l'action sociale ou encore la prévention du risque incendie, ils et elles sont près de 300 spécialistes à réfléchir aux sujets remontés par le terrain, et se réunir 3 fois/an à la maison des sapeurs-pompiers. Alors avec votre permission à tous, c'est à eux directement que je souhaite m'adresser quelques instants :

Membres des commissions et groupes de travail, vous avez été choisis et désignés par les unions régionales, en représentation de tous les départements pour proposer et élaborer des réponses tenant compte de la réalité de chaque territoire.

Vous avez aussi un rôle d'explication à jouer dans vos départements, en appui des PUD.

L'un de nos axes de travail pour ce mandat, c'est de vous inclure davantage dans le fonctionnement fédéral, car votre expertise est forte et vous vous investissez de façon importante sur votre temps de congé pour beaucoup d'entre vous, afin de faire avancer la réflexion sur les problématiques de la communauté fédérale.

En complément de vos 3 réunions annuelles de travail, je vous propose que nous nous retrouvions désormais de façon officielle chaque année lors de cette assemblée générale. Vous y avez toujours été les bienvenus, mais beaucoup d'entre vous ne le savaient pas. C'était implicite pour nous, mais peu évident pour vous. C'est pourquoi cette année, pour la première fois, j'ai souhaité l'invitation officielle vous soit transmise. Car beaucoup de ce qui est écrit dans ce rapport moral est en fait le fruit de vos réflexions, et je voulais que vous en soyez remerciés !

Je le disais, vous vous réunissez, 3x/an à la Maison des sapeurs-pompiers de France... notre maison, celle de toute la communauté des sapeurs-pompiers, désormais entièrement occupée, réhabilitée, rénoverée et repensée pour être digne de vous recevoir. Je passe ici la main à Jean-Luc PERUSIN, qui va nous en parler en images

Vidéo Maison avec **JLP**

Dernier élément qui participe au vivre ensemble et à la cohésion de notre communauté

Vidéo du Cross muette en fond.

Le sport, c'est l'un des socles du réseau associatif des sapeurs-pompiers de France. Il n'est pas question chez-nous que de dépassement de soi et de maintien opérationnel. Le sport est aussi un formidable lien fraternel et intergénérationnel. Cette année, d'ailleurs, la commission des sports et la commission des JSP ont travaillé ensemble pour concevoir une valise pédagogique accompagnant les animateurs sportifs des JSP suite à la révision des épreuves sportives du brevet.

La FNSPF parraine chaque année 16 compétitions sportives en plus d'organiser les deux compétitions de service, que sont le Cross et la FINAT. Toutes ces compétitions sont plus visibles aujourd'hui grâce à l'agenda du nouveau portail internet mis en ligne en janvier, et nous y envoyons systématiquement de la documentation et des outils de communication.

Sur ces belles images, j'achève là la deuxième partie de notre rapport moral.

#### **IV. RAPPORT MORAL - SERVIR LE PUBLIC**

Le troisième et dernier volet du programme de notre Fédération, c'est bien évidemment, le service au public. Nous devons deux choses à la population : la secourir efficacement lorsqu'elle en a le plus besoin, mais aussi lui permettre d'être plus autonome dans sa propre protection. L'un ne saurait aller sans l'autre. Car une population préparée et qui sait réagir de façon adaptée face aux risques, augmente de facto la capacité des secours.

Pour secourir efficacement, nous devons œuvrer à la consolidation de notre système de secours. Il fait chaque jour ses preuves sur le terrain, mais il doit sans cesse évoluer pour s'adapter à notre monde si mouvant. Nous devons aussi inciter nos concitoyens à s'informer et à se former, c'est le slogan de notre campagne Grande cause nationale « Adoptons les comportements qui sauvent »

Patrick HERTGEN, je t'invite à venir nous parler de ces deux sujets.

## 1. SUAP

PH

Nom et titre complet s'afficheront à l'écran.

Dans le domaine du SUAP, 2 éléments majeurs caractérisent le bilan de l'année écoulée depuis le congrès d'Agen :

- La poursuite de la déclinaison de la feuille de route définie à la suite de la circulaire du 5 juin 2015, pour la mise en œuvre du Référentiel SDIS-SAMU de 2008 ;
- L'adaptation de nos conditions d'intervention à la menace terroriste, à la suite des attentats de janvier et novembre 2015, ainsi que juillet 2016.

### a) La mise en œuvre de la circulaire du 5 juin 2015

Avec nos partenaires urgentistes hospitaliers, les travaux se sont poursuivis dans un climat constructif, avec une volonté partagée de progrès au service des victimes.

Cet état d'esprit a permis d'aboutir sur deux dossiers qui constituaient des épines irritatives dans le fonctionnement de nos services :

- Premier dossier : les travaux d'harmonisation des protocoles infirmiers de soins d'urgence (les fameux PISU) menés conjointement par les sociétés savantes (Société européenne de médecine sapeurs-pompiers et Société française de médecine d'urgence).

Attendues depuis 8 ans (il y a 3 ans, le président de SUdF nous accusait d'exercice illégal de la médecine), des recommandations professionnelles couvrant les 9 PISU (PISU à enjeux médicamenteux) prévus par la circulaire de 2015 ont été édictées, validées le 9 mai dernier par le comité national de suivi, et diffusées dans les réseaux.

Elles sont un socle minimum partagé, et n'empêchent naturellement pas les pratiques plus larges au niveau territorial par accord entre les SDIS et les SAMU, sur la base du Référentiel commun.

Les PISU pratiqués dans les territoires seront recensés pour permettre l'édition de recommandations par les sociétés savantes.

- Deuxième dossier : les arbres décisionnels de départ réflexe des sapeurs-pompiers.

Là encore, les conclusions du groupe de travail créé à ce sujet ont été validées par le comité de suivi et diffusées dans les territoires par les deux directions générales le xx xx dernier.

Ces huit premières fiches ne constituent pas un aboutissement, mais le début d'une démarche qui permettra aux CTA des SDIS de formaliser la réponse au 18/112, de la rendre objective et reproductible, et ainsi d'affiner leur pratique des départs réflexes pour contenir toute inflation opérationnelle.

Dans ce souci d'optimisation opérationnelle, nous serons attentifs à l'aboutissement des travaux sur la création d'un système national de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle, tout comme nous poursuivrons notre action en faveur de la généralisation des plateformes communes de gestion des appels d'urgence avec comme numéro unique le 112.

Notons par ailleurs la poursuite des travaux conjoints des deux directions générales sur la gestion coordonnée des moyens hélicoptés, qui a fait l'objet d'une mission interministérielle d'évaluation. Un projet de texte doit nous être soumis. Nous veillerons à préserver la différence des capacités opérationnelles des moyens hélicoptés de la Sécurité civile et des Hélicoptes, ainsi que la vocation des hélicoptères de la Sécurité civile, médicalisés par le SSSM, à intervenir dans les secours médicaux face au risque courant comme exceptionnel.

Vous le voyez, les choses avancent. La priorité, à ce stade, est de consolider le recrutement de médecins sapeurs-pompiers volontaires, sans dissolution dans les médecins correspondants de SAMU. Nous déplorons donc fortement l'absence de/ nous nous félicitons de la signature de la convention cadre nationale destinée à favoriser l'engagement et la disponibilité des agents hospitaliers comme sapeurs-pompiers volontaires, attendue de la Santé depuis 2008.

#### **b) L'adaptation des conditions d'intervention aux nouvelles menaces**

Deuxième élément majeur depuis l'an dernier : Le niveau élevé de la menace nous impose de continuer à nous préparer pour faire face à des attaques terroristes, conventionnelles ou de type NRBC, qui peuvent survenir en tout point du territoire.

A partir des retours d'expérience des attentats de 2015 (notamment celui conduit par l'IFRASEC le 17 décembre dernier à l'initiative de la FNSPF), beaucoup a déjà été fait à sous l'impulsion des pouvoirs publics, en particulier dans le cadre de l'EURO 2016 de football, pour adapter notre doctrine opérationnelle et renforcer la coordination de nos interventions avec les forces de l'ordre et les acteurs hospitaliers.

Ce travail doit être poursuivi et amplifié dans cinq directions principales :

1. La formation de toutes nos équipes de secours et médicales à la médecine de guerre et aux techniques de "damage control" ;
2. La création sur tout le territoire de colonnes d'extractions des victimes en zone d'exclusion, composées de secouristes intervenant sous la protection des forces d'intervention ;
3. L'extension du plan "rouge alpha" à l'ensemble des SDIS ;
4. La généralisation de l'usage de SINUS par les équipes de secours et médicales pour un meilleur suivi des personnes prises en charge et un renforcement de la chaîne COS-DOS ;
5. L'initiation des citoyens aux comportements et aux gestes qui sauvent : c'est l'enjeu de notre mobilisation autour de la Grande cause nationale 2016.

En effet, sur décision du Premier ministre, 2016 voit les comportements qui sauvent érigés en grande cause nationale.

Il n'en fallait pas moins. Nous préconisons ce choix depuis plusieurs années déjà... les événements de l'année 2015 nous auront douloureusement aidés à porter cette thématique au plus haut niveau.

Comme le rappelle souvent notre président, obtenir ce label est une vraie satisfaction, mais ce n'est pas un aboutissement. C'est plutôt une rampe de lancement, un tremplin pour des actions qu'il nous faudra mener et médiatiser pour faire bouger les lignes au sein de la société.

Ce label, nous l'avons obtenu sur un projet de campagne que nous avons construit durant l'été avec deux partenaires de poids, la Croix-Rouge française et la Fédération nationale de Protection civile, dont des représentants sont aujourd'hui dans la salle et que je salue particulièrement.

Avec ces 2 associations agréées de sécurité civile, nous partageons une vision commune : chaque citoyen doit savoir éviter ou contourner les risques, mais aussi savoir réagir de façon adaptée lorsque ceux-ci surviennent, malgré tout. Et comme tu viens de le rappeler, Philippe, c'est là le double enjeu qui doit guider nos actions : les actions de prévention autant que les comportements qui sauvent.



Ce label nous a été décerné très tardivement dans l'année, et nous avons dû travailler à marche forcée pour créer de toute pièce une campagne de sensibilisation et d'interpellation, en lien avec le service d'information du Gouvernement. Le sujet est complexe et nous avons pour enjeu d'interpeler les citoyens pour les inciter à se former, sans faire peur. C'est pourquoi nous avons choisi d'axer le concept sur un personnage, pour décaler un peu le regard, mais de le placer dans un environnement réel en mettant l'accent sur les témoins des accidents qui lui arrivent qui, n'étant pas formés, sont démunis. C'est le cas de la plupart des gens.

Cette campagne, il nous fallait non seulement la créer, mais aussi la financer ! Et là aussi, la tâche a été compliquée, elle n'est d'ailleurs pas terminée et nous recherchons encore et toujours des soutiens financiers pour nous aider à la diffuser sur tous les supports possibles.

Vous voyez à l'écran les différents outils de cette campagne, avec des affiches, des flyers, des clips, des quizz et le tout oriente vers un site Internet qui donne des conseils de prévention et indique où se former, près de chez soi, dans l'un de nos trois réseaux associatifs.

La campagne a été lancée auprès de la presse et de nos partenaires institutionnels et sponsors le 14 septembre lors d'un événement dédié et vous avez pu en voir le déploiement tout au long de ce congrès ainsi que sur le village prévention du centre-ville.

Nous sommes entourés d'ambassadeurs, dont le premier qui a accepté de nous rejoindre est David GINOLA, pour nous aider à porter notre bonne parole dans les médias et autour d'eux.

Un dernier message sur le sujet avant de laisser la parole à Grégory Allione sur le positionnement des sapeurs-pompiers : diffusez cette campagne dans vos réseaux, montrez les vidéos dans vos formations, sur vos stands de congrès, lors de vos journées portes-ouvertes. Organisez des sessions de sensibilisation ! Vous êtes dans votre rôle de sapeur-pompier lorsque vous faites cela !

## **2. Positionnement des sapeurs-pompiers**

**GA**

Après la consolidation de notre présence dans le SUAP, vous avez souhaité l'an dernier, en reconduisant Eric FAURE à la présidence de notre Fédération, faire de la place des sapeurs-pompiers dans la gestion des crises et de la valorisation de leur expertise l'un des axes centraux du programme d'action de la mandature, pour toujours mieux servir le public.

Un an après, où en sommes-nous ?

### **a) Consolider la gouvernance partagée des SDIS**

Chacun se souvient du forum d'actualité organisé en 2014 au congrès d'Avignon, afin d'évoquer les conséquences de la réforme territoriale initiée par les pouvoirs publics pour la gouvernance des SDIS.

Notre Fédération avait alors fait valoir son attachement à la gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités locales, et à la correction des déséquilibres créés par la « départementalisation » des SDIS.

Aujourd'hui, nous constatons avec satisfaction l'émergence d'une gouvernance renouvelée de la politique de sécurité civile, sous la forme, au niveau national, de la création d'un comité des financeurs des SDIS entre le ministre de l'Intérieur, les présidents de l'ADF et de l'AMF.

Réuni chaque semestre, ce comité est une instance précieuse de suivi de l'Engagement commun signé le 29 septembre dernier pour la consolidation de notre modèle de sécurité civile. Il constitue un espace de discussion entre les décideurs publics précieux pour l'émergence des consensus nécessaires à l'impulsion des grandes orientations politiques de la gestion des SDIS. Le consensus dégagé lors de sa dernière réunion le 8 juin autour sur la question du maillage territorial en est une nouvelle illustration. Puisse cette volonté irriguer l'ensemble des territoires.

Nous approuvons donc la demande faite aux préfets par le Ministre, dans sa circulaire du 22 juillet dernier sur les orientations en matière de sécurité civile, de transposer cette enceinte dans les départements. Elle favorisera un dialogue pérenne avec le président du conseil départemental, le PCASDIS et le président de l'association départementale des maires.

#### **i. Valoriser la place des sapeurs-pompiers à l'Etat**

Permettre aux officiers de sapeurs-pompiers d'exprimer leurs compétences au profit des services de l'Etat. Enrichir ces derniers de leur expérience et de leur savoir-faire, au sein comme en dehors de la sphère de la sécurité civile. C'est la priorité constante de la FNSPF dans la réforme des emplois supérieurs de direction en raison de ses enjeux stratégiques :

- Pour le positionnement de la sécurité civile parmi les politiques publiques.
- Et pour celui des sapeurs-pompiers dans la chaîne de commandement des opérations de secours et dans les structures chargées du pilotage de cette politique publique, de la planification et de la gestion des crises.

De ce fait, cette réforme concerne TOUS les sapeurs-pompiers et ne doit pas être la « réforme des colonels ». Elle conditionne notre positionnement, notre visibilité et notre crédibilité dans la sécurité nationale, au moment où les frontières entre sécurité publique et sécurité civile ne sont plus aussi étanches que par le passé, et où la gestion des crises devient globale.

Considérant que ce volet était insuffisant dans la réforme proposée, la Fédération a sollicité en début d'année l'arbitrage du Ministre de l'Intérieur, qui s'est engagé fin février à :

1. Valoriser la place des sapeurs-pompiers à l'Etat, en levant les verrous empêchant leur accès aux emplois fonctionnels de la DGSCGC et aux corps de la haute fonction publique (corps préfectoral, IGA) ;
2. Ouvrir un chantier pour permette aux officiers de poursuivre une carrière sur ces nouveaux emplois, sans risque de rupture statutaire ;
3. Améliorer en gestion la situation des sapeurs- pompiers mis à disposition de l'Etat et de ses établissements publics.

(Réservé) Sur ces différents points, nous restons dans l'expectative et serons particulièrement attentifs à ce que les travaux, qui se poursuivent au niveau ministériel ou interministériel, permettent le strict respect de ces engagements politiques.

Merci Grégory.

Une sécurité civile plus forte et rayonnante, ainsi que la reconnaissance de l'expertise des sapeurs-pompiers qui la composent, cela passe également par faire valoir leur savoir-faire tant auprès des industriels, que des acteurs économiques ou institutionnel, mais aussi par un investissement de la sphère internationale.

Cette année, le lien avec les industriels de la sécurité civile n'est pas en reste, et la FNSPF a ainsi participé au premier Comité de pilotage des industries de sécurité, instauré par le ministère de l'Intérieur et animé par la DGSCGC. Cela lui a permis d'être pleinement identifiée dans son rôle d'expert au travers des compétences des sapeurs-pompiers.

Et puis, rayonnement international oblige, 2016 est également une année de consolidation de la stratégie d'investissement du CTIF, avec la présence maintenue de sapeurs-pompiers de France au sein de ses commissions et la participation pour la première fois à la commission de « prévention des feux ».

Mais 2016 aura aussi et surtout incontestablement été celle de la sphère automobile et de la prévention routière. Après 35 années de baisse continue de la mortalité routière, ces deux dernières années marquent une reprise à la hausse. Aussi, la nomination en mars dernier d'élus de la FNSPF au Conseil national de la sécurité routière donne toute légitimité aux sapeurs-pompiers de France pour contribuer par l'action, à la réflexion et aux propositions pour répondre à cet enjeu.

Depuis un an, la FNSPF s'est dotée également d'un nouveau groupe de travail dédié à la mobilité, à la sécurité et au secours routiers. Son objectif est de créer une dynamique autour du secours routier, d'apporter de la modernité dans les techniques, de diffuser les nouvelles pratiques, et de promouvoir l'excellence française au niveau national et à l'international.

Ce groupe a également accompagné la création du 1<sup>er</sup> challenge de secours routier, destiné à être pérennisé et à être le tremplin vers la compétition mondiale annuelle « World rescue challenge » organisée par l'association internationale à laquelle la FNSPF est désormais adhérente.

En marge de ce premier challenge national, un village de prévention à l'attention du grand public a permis aux nombreux visiteurs d'être sensibilisés à la question en participant à des ateliers pratiques.

En somme, avec ces deux thématiques de prévention et de secours, ce premier challenge de secours routier était déjà, avec quelques semaines d'avance, en plein dans le cadre de la Grande cause nationale.

## V. RAPPORT MORAL - CONCLUSION

Voilà, notre Assemblée générale touche à sa fin. J'espère que nous vous avons rendu compte le plus fidèlement possible de l'action fédérale de l'année écoulée et que toutes ces avancées, toutes ces actions, toutes ces mobilisations vous ont rendu fiers d'appartenir à notre communauté et d'adhérer à son réseau associatif.

J'invite Dominique TURC à venir faire voter ce rapport moral.

**DT**

Je sou mets au vote le rapport moral du Secrétaire général. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient.

**PH**

Merci, bonne fin de congrès et vive la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France !